

Remorque pour le transport de choses	Marque de fabrique	Type T W 2 B	F. d'homologation No
	A M M A N N	à partir du Nø 92 769 10	CH 9029 25

Constructeur	ULRICH AMMANN, Maschinenfabrik AG, 4900 Langenthal / CH		
	Identification	"TW 2B" sur la plaquette du constructeur	
Plaquette constr.	à l'avant, à gauche, sur la première traverse		
Numéro du châssis	à l'avant, à gauche, sur la première traverse		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	GD 92 769 10	Signes fixes dans code du type	TW 2B

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	caoutchouc	Direction	-
Frein de service	air comprimé, 1 conduite, indirect, à expansion interne, sur les 2 roues, régulateur à 3 positions		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues		

Carrosserie	pont		Poids	avant	arrière	total
	int.	ext.				
Dimensions						
Longueur	2230	4050	Poids à vide	65	620	685 +)
Largeur	1360	2100	Charge utile ou	55	2260	2315
Hauteur	-	1000	Poids de service			
			Poids total	120	2880	3000
Porte à faux	av -	av 2880	Garantie fabrique	150	3000	3000
	ar 1050	ar 1170	Dimens. pneus		7.50 - 16	
Empattements			Ply / bar		12 / 6,5	
			Charge		3000	
Voie	av -	ar 1820	Charge pour V max		120	
Dist. anneau axe	av variable	ar 2880	Vitesse maximale selon constructeur			80
Distance pivot	-	axe ar -	Vitesse maximale selon tenue de route			80

Équipement		Moteur de travail		
Feux rouges		Marque	_____	Type _____
Feux stop		Bruit	_____	à t/min _____
Clignoteurs	av	Silencieux	_____	
	ar	Mesure des gaz	_____	
Catadioptrés	av	Déparasitage	_____	
	lat.			
	ar	Indications pour le permis de circulation		
Feux de gabarit	av	Genre remorque	<u>Remorque trsp. de choses</u>	
	lat.	Marque et type	<u>AMMANN TW 2B</u>	
	ar	FH-No CH	<u>9029 25</u>	
ar vers l'av		Carrosserie	<u>pont</u>	
Eclairage plaque		Poids à vide	<u>685</u>	Charge utile <u>2315</u>
Cale		Poids de service	_____	Poids total <u>3000</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

+) Poids à vide sans rampe de chargement, etc.

CW

Lieu et date de l'homologation Langenthal, 14.09.77

Homologation fédérale des types de véhicules